

## Bulletin Municipal d'Octobre 2025

Logo : Ville de Vivonne, Une pause oxygène entre rivières et sentiers

### La lettre d'informations municipales – Automne 2025

#### L'Édito du Maire

Chères Vivonnoises, chers Vivonnois,

L'automne s'installe sur notre belle commune, marquée par de nombreuses réalisations et par une vie communale toujours aussi active.

Plusieurs projets importants ont vu le jour, qu'il s'agisse de l'aménagement du parking de l'école élémentaire ou encore de la rénovation des voiries rue de la Brique et place du Cadran. Ces travaux ont été réalisés en concertation avec les habitants, que je remercie. Ils permettent d'améliorer notre quotidien et de renforcer la qualité de nos équipements.

Côté vie locale, je tiens à saluer le formidable dynamisme de Vivonne. La fréquentation de l'aire aquatique et du camping municipal a connu une belle progression, tout comme la participation aux manifestations estivales.

Vivonne en musique, le marché des producteurs, la fête de la Saint Michel, les journées européennes du patrimoine, ont été autant d'occasions de nous retrouver, de célébrer la richesse de notre tissu associatif et de vivre ensemble des moments de convivialité et de partage.

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des agents communaux, les associations, les bénévoles et les partenaires qui, par leur engagement tout au long de l'année, participent à la vitalité de Vivonne.

La commune continue aussi d'attirer de nouvelles activités : plusieurs commerçants et artisans se sont installés ces derniers mois dans le bourg. Nous leur souhaitons pleine réussite.

Alors que s'ouvre une période particulière pour la vie publique locale, la municipalité poursuit la gestion quotidienne des affaires communales dans le respect des règles qui s'imposent à tous.

Je vous adresse à toutes et à tous mes remerciements pour votre confiance et votre attachement à notre commune.

Je ne peux terminer cet éditorial sans une pensée pour Agathe Hilaret, disparue tragiquement en avril dernier. Je tiens ici à exprimer, au nom du Conseil municipal et de tous les habitants, notre profonde compassion envers sa famille et ses proches. Face à ce drame, Vivonne a su faire preuve d'une solidarité admirable.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, et reste, comme toujours, à votre écoute.

Avec toute ma considération,

Votre Maire, Rose-Marie BERTAUD.

#### **Pour joindre la Mairie de Vivonne**

- 4, avenue de Bordeaux, BP 70010, 86370 VIVONNE

- Tél : 05 49 43 41 05
- Courriel : [contact@vivonne.fr](mailto:contact@vivonne.fr)
- Site internet : [www.vivonne.fr](http://www.vivonne.fr)
- Page Facebook : @VivonneOfficiel

### **Horaires d'ouverture :**

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h à 12h.
- Permanences état civil et Titres d'identité : le vendredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf en juillet et en août).
- Permanences service urbanisme : Les lundi, jeudi et le vendredi matin.

### **Informations municipales**

#### ***Fréquentation en hausse à l'aire aquatique***

La fréquentation de l'aire aquatique est en nette progression cette année, portée par une météo particulièrement favorable en juin, juillet et août. L'ambiance chaleureuse au sein de l'équipe de saisonniers a également contribué au bon déroulement de la saison. La demande en leçons de natation reste quant à elle toujours très forte.

Avec 19 419 entrées en 2025, contre 17 648 en 2024, la fréquentation affiche une hausse de 10%.

### *Les chantiers jeunes, une activité d'utilité publique !*

Les chantiers jeunes mis en place par la communauté de communes des Vallées du Clain (CCVC), dans le cadre de sa compétence jeunesse, ont permis à 24 jeunes de participer à la vie communale pendant l'été en réalisant différents travaux, encadrés, d'un animateur de la CCVC, de bénévoles de la commune et des agents des services techniques.

Les activités furent nombreuses : peinture des portails de l'école élémentaire, fabrication de nichoirs à chauve-souris et à mésanges, pour Octobre rose, Noël, Pâques, fabrication de trois boîtes à livres, rangement des tables et chaises de la salle des fêtes avec comptage, entretien des espaces verts.

Les jeunes ont également participé à la préparation de la rentrée scolaire (rangement des classes après les travaux) et à un atelier cuisine tous les jours. Ces travaux ont occupé tout ce petit monde dans la bonne humeur.

La semaine s'est terminée par une journée détente au Futuroscope.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour encadrer les chantiers jeunes pour l'année 2026. Si vous êtes intéressé(e), contactez la mairie au 05 49 43 41 05 ou par mail à [contact@vivonne.fr](mailto:contact@vivonne.fr)

### *Célébration de la fête nationale : entre prudence et tradition*

Pas de feu d'artifice ni de bougies allumées pour la fête nationale cette année.

La période de sécheresse estivale avait incité la préfecture de la Vienne à la prudence. Malgré cela, les autres festivités ont été maintenues, telles que le

repas dans les commerces du centre bourg, le défilé aux lampions et le bal populaire qui se sont déroulés dans une ambiance festive.

La cérémonie patriotique du 14 juillet s'est déroulée devant le monument aux morts en présence des anciens combattants et du conseil municipal des jeunes. Reporté deux fois suite aux conditions climatiques défavorables, le feu d'artifice a finalement été tiré le 27 septembre dernier, lors de la fête de la Saint-Michel.

### *Le marché des producteurs, un succès renouvelé*

Toujours plus de monde chaque année, c'est le constat pour le marché des producteurs initié par la chambre d'agriculture et organisé dans le parc de Vounant par la commune, en association avec Java (jumelage animations Vivonne en action) ! La fréquentation de ce mercredi 6 août a battu tous les records de visiteurs, vacanciers ou non, venus passer un moment convivial en famille ou entre amis.

### *Un nouveau site internet pour Vivonne*

La municipalité a procédé à la refonte complète du site internet de Vivonne afin d'offrir un outil moderne, pratique et attractif. Ce nouveau site, lancé début septembre, a été entièrement repensé pour faciliter la navigation et améliorer l'expérience des utilisateurs, que vous soyez habitants ou visiteurs.

Vous pouvez désormais accéder plus facilement aux informations municipales, aux actualités et événements locaux, effectuer vos démarches administratives en ligne, et découvrir le patrimoine, les commerces et les activités de la commune.

Conçu pour s'adapter à tous les supports, y compris les smartphones, ce site contribue également au développement touristique de Vivonne en mettant en valeur les atouts du territoire et en renforçant sa visibilité.

### *Camping municipal : une saison très satisfaisante*

Le camping municipal a ouvert comme chaque année aux vacances d'avril avec une nouveauté cette année, à savoir la location d'une caravane dont la fréquentation a dépassé les objectifs initiaux.

Le camping municipal a accueilli près de 4 900 campeurs pour un peu plus de 3 020 nuitées en 2025 contre 3 941 campeurs pour 2 546 nuitées en 2024, soit une progression d'un peu plus de 24 % pour les campeurs et environ +19 % pour les nuitées.

Le chiffre d'affaires s'élève à un peu plus de 63 000 euros en 2025, ce qui constitue la meilleure saison depuis la reprise de la gestion du camping par la collectivité et s'avère encourageant pour les années à venir. Ce chiffre s'explique par un regain de fréquentation d'une part et par la location de la caravane qui a été occupée plus de trois mois cette saison.

Il convient de remercier les deux agents en charge de sa gestion quotidienne tout au long de la saison, les services administratifs et techniques qui participent également à la préparation et au bon déroulement de la saison.

### *Village étapes : un renouvellement prévu en novembre*

Le renouvellement de la marque Village étapes est en cours. Nous remercions les commerçants, hébergeurs d'avoir participé à l'enquête de satisfaction sur l'apport de la marque pour la commune.

Le bilan est très positif puisque le constat d'un flux de voyageurs drainé par le label est unanime. La visite d'évaluation est prévue sur place fin novembre. Depuis 2003, il s'agira du quatrième renouvellement pour la commune.

### **Zoom sur les travaux**

#### *Travaux de réseaux et de voirie*

Comme chaque année, la commune et la communauté de communes des Vallées du Clain mobilisent leurs efforts pour entretenir la voirie en fonction de son état. Chaque année, la commune dispose d'une enveloppe d'environ 120 000 euros pour exécuter ses travaux et le cas échéant, selon les besoins, verse un fonds de concours à la communauté de communes pour venir abonder cette enveloppe.

Cette année, la commune est intervenue tant sur les villages qu'en centre-bourg :

- Impasse Jeanne de Tavanne - Cercigny : reprise de bordures
- à la Motte de Ganne : création d'un réseau d'eaux pluviales et pose d'enrobés rue du Coussat et rue de la chaume
- sur le parking de l'école élémentaire rue Langevin WALLON avec un aménagement dont les objectifs consistaient notamment à limiter l'imperméabilisation des sols (pose de dalles alvéolaires) et à embellir

l'entrée de l'école (espaces verts et plantations réalisés par les services techniques) ; un éclairage public solaire doit être posé afin d'améliorer l'éclairage aux heures d'entrée et de sortie des usagers pendant la période hivernale

- rue Roche Cartier, avec la reprise d'une partie des trottoirs

Comme chaque année, une campagne de peintures routières a eu lieu pendant l'été toujours avec l'objectif de garantir la sécurité des usagers de la route et en particulier des piétons.

La commune a réalisé les travaux d'aménagement de la voirie, rue de la Brique, place du Cadran et leurs impasses, dont la qualité d'exécution par l'entreprise mérite d'être soulignée. Le montant des travaux s'élève à un peu plus de 230 000 euros TTC. Ces travaux ont été financés sur les fonds propres de la collectivité et grâce à un fonds de concours de la communauté de communes des Vallées du Clain de 50 000 euros.

Début novembre, comme vous avez pu le constater, des travaux de pose de nouveaux réseaux d'eaux pluviales, d'alimentation en eau potable et d'eaux usées sont en cours Grande rue, depuis la rivière du Palais jusqu'au rond-point de l'avenue de Paris. Ces travaux conséquents par leur impact sur la voirie et en termes financiers sont conduits sous la maîtrise d'un groupement de commande entre la commune de Vivonne et le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER et sont indispensables pour se mettre en conformité avec la réglementation visant notamment à séparer les eaux usées des eaux pluviales et ainsi à limiter la pollution du milieu naturel. Le coût de ces travaux s'élève à :

- 308 570,00 euros H.T. pour la commune compétente en matière d'eaux pluviales,

- 531 084,00 euros H.T. pour le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER compétent en matière d'eaux usées et d'alimentation en eau potable.

Certains de ces travaux ont nécessité une concertation avec les riverains dont les avis ont été précieux pour adapter les projets.

#### *Des études en cours*

Certains projets sont au stade d'études. C'est le cas de l'aménagement de la voirie de la Grande rue dont les travaux pourraient voir le jour en 2026 en fonction des choix qui seront faits dans le cadre de la préparation budgétaire.

A ce stade, des études de maîtrise d'œuvre sont en cours d'exécution par le bureau d'études A2i avec pour objectif de prendre en compte l'ensemble des contraintes inhérentes à cette voirie en forte déclivité et présentant des éléments de patrimoine que la collectivité doit préserver

C'est également le cas de la ZAC de la Plante aux Carmes dont la maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement d'entreprises DECA VRD et IPA VRD et dont le concepteur chargé du suivi global de la ZAC est le bureau d'études CREHAM. Le projet de viabilisation de la phase 4 porte sur 19 lots libres de construction et 3 îlots destinés à accueillir 15 logements à loyer modéré construits par la société VIVAPROM pour le compte d'Habitat de la Vienne.

#### *L'espace Marcel PAGNOL*

L'espace Marcel PAGNOL a rouvert ses portes début septembre 2025 et accueilli les associations ABCD, Les Petites Mains et Les Petits Musclés.

Cet espace a été entièrement rénové tant sur le plan énergétique que pour offrir un confort d'accueil aux usagers. Les entreprises ont exécuté les travaux selon le calendrier prévu et conformément aux attentes de la collectivité et de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Un contrôle d'accès a été mis en place par les services techniques communaux pour sécuriser l'accès aux différents espaces.

Le coût total des travaux s'élève à un peu plus de 713 000 euros H.T. Le projet global a été financé avec le concours de l'Etat, au titre de la DETR (150 000 euros) et du Fonds Vert (65 574 euros), du Département, au titre du programme ACTIV (62 400 euros), du Syndicat Energie Vienne, au travers d'une subvention de 150 000 euros et d'une avance remboursable de 401 030 euros.

Ce chantier a contribué à employer des personnes en insertion à hauteur de 537 heures. L'un d'entre eux ayant effectué la majorité de ces heures s'est vu proposer un contrat à durée indéterminée.

### *Travaux de réhabilitation des logements de la caserne de gendarmerie*

La commune a choisi une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'accompagner dans la définition des travaux à conduire sur les logements de la caserne de gendarmerie qui présentaient quelques désordres et dans la préparation du dossier de consultation des entreprises. Ces études ont identifié différents niveaux d'intervention :

- Le bardage extérieur bois qui va être entièrement déposé et remplacé par un bardage métallique imitation "bardage bois ajouré",
- Les menuiseries extérieures qui vont être également reprises,

- L'électricité va être revue sur certains points comme par exemple le remplacement de quelques interphones et foyers lumineux.

Le coût estimatif des travaux s'élève à un peu plus d'un million d'euros H.T. Au vu du montant des travaux, la collectivité a fait le choix de les répartir sur deux phases : une première phase devrait être exécutée en début d'année 2026 et une autre en 2027.

Pour la première phase de travaux, ces derniers seront financés grâce à des subventions de l'Etat au titre de la DETR (169 405 euros) et du Département au titre du programme ACTIV (56 200 euros), ainsi que par les loyers versés par la gendarmerie.

### *Un nouveau pont relie les communes de Vivonne et de Voulon*

Après avoir relancé le projet de réfection du pont de Bisset avec la commune voisine de Voulon, c'est chose faite. Un nouveau pont a été posé cet été et relie de nouveau les deux communes de Vivonne et de Voulon.

Ce nouvel ouvrage d'art, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage des deux Communautés de communes (Vallées du Clain et du Civraisien) et des deux communes concernées, vient remplacer un ancien pont de type Eiffel qui présentait de nombreux désordres remettant en cause la sécurité des usagers de la route.

Le nouvel ouvrage dispose d'un gabarit plus important que le précédent et a été construit selon des techniques (poutres préfabriquées précontraintes) et matériaux différents (béton). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du

programme national Pont et ont fait l'objet de financements conséquents par l'Etat et par chaque collectivité.

Il convient de souligner l'accompagnement du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans ce dossier et le travail réalisé par les entreprises et bureaux d'études dans un contexte de chantier assez contraignant.

La route et le pont devraient rouvrir d'ici à la fin de l'année.

### *Planter ensemble pour demain*

Comme chaque année, la commune effectue des plantations d'arbres dans différents lieux pour remplacer des sujets, morts, malades ou victimes d'incivilités et pour agrémenter les espaces publics de la collectivité.

Ils sont plantés par les services techniques avec les écoles de la commune pour partager un temps pédagogique avec les agents. Le projet le plus marquant a été la plantation d'arbres rue de la vallée. Cet espace doit également être complété par quelques tables pour continuer à accueillir des travailleurs ou visiteurs pendant la pause méridienne ou le week-end. Pour finaliser le projet d'aménagement, les arbres enlevés sur le parking de l'école élémentaire seront remplacés.

D'autres sujets seront plantés dans la ZAC de la Plante aux Carmes pour créer des points d'ombre. Ces plantations représentent un coût annuel d'environ 5 000 euros.

Associations & animations

***US Vivonne Volley Ball : Un club dynamique au service de la pratique du volley pour tous***

L'US Vivonne Volley Ball se positionne comme le 3ème club de la Vienne en termes de licences et offre une large gamme de pratiques, du mini-volley dès 5 ans jusqu'aux seniors.

Notre club enregistre de très bons résultats sur tous les niveaux de compétition. Nous sommes fiers de l'accession de nos équipes en pré-national, des jeunes qui brillent sur les podiums des finales régionales, et d'une équipe M11 qui a atteint la 8ème place en finale nationale. Nous avons également des équipes jeunes engagées en compétitions départementales et régionales, allant de M9 à M18, et les meilleurs d'entre eux participent aux Coupes de France dès la catégorie M13.

Labellisé Club Formateur Médaille d'Argent, nous mettons un point d'honneur à accompagner la progression de nos jeunes talents.

Du côté des adultes, nous proposons des activités de loisir, dont des compétitions en 4x4 et 6x6, ainsi que du Fit Soft (volley santé), avec des ballons plus gros et plus légers, activité idéale pour préserver la forme tout en jouant au volley.

En compétition, nos équipes adultes évoluent au niveau régional et pré-national, tant chez les hommes que chez les femmes.

Ces groupes sont encadrés par des membres du Comité de la Vienne et des bénévoles afin de proposer des entraînements de qualité par des professionnels.

Si vous souhaitez poursuivre la pratique du volley ou venir découvrir cette discipline, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

[usvivonnevb@gmail.com](mailto:usvivonnevb@gmail.com)

### *La Saint-Michel : une fête réussie et solidaire*

Les 27 et 28 septembre, Vivonne a vibré au rythme de la fête de la Saint-Michel, dédiée cette année aux traditions artisanales. Le public est venu nombreux profiter des animations variées et d'une ambiance festive, marquée par le succès du feu d'artifice du samedi soir, une première à cette période de l'année.

Organisée par JAVA (Jumelage Animations Vivonne en Action), la manifestation avait aussi une dimension solidaire. Un chèque de 1 400 € a été remis à Roland Chesnel pour les Virades de l'espoir, en présence du président de JAVA Didier Nocquet, de Madame le Maire Rose-Marie Bertaud, et de Fantine Gatard, volleyeuse professionnelle vivonnoise et 2e dauphine de Miss Charente.

Enfin, la Duck Race solidaire a également rencontré un bel engouement. Le petit canard n°1052, appartenant à Adeline Leblond, a franchi la ligne d'arrivée en tête, remportant ainsi la course.

Un grand merci à tous les participants, bénévoles et partenaires pour leur engagement et leur bonne humeur qui ont contribué au succès de cette belle fête vivonnoise.

### *Mobilisation à Vivonne pour Octobre Rose*

Le samedi 4 octobre 2025, Vivonne s'est engagée dans la lutte contre le cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose, en partenariat avec la Ligue contre le cancer.

Malgré une météo peu clémente, un stand de la gym volontaire était présent dès le matin sur le marché, proposant à la vente divers articles au profit de la Ligue.

L'après-midi, une randonnée pédestre de 8 km, organisée par l'association des 100 Pas Vivonnois et HPVE, a réuni une soixantaine de participants, dont une dizaine de cyclistes de l'UCCV. Le parcours conduisait jusqu'au village de Baptesse, avec une halte à la chapelle, présentée par Philippe Blonde, président des Amis du patrimoine de Château-Larcher.

En parallèle, le club de canoë Les Pagayous proposait une sortie découverte sur le Clain. La journée s'est clôturée au parc de Vounant, autour du verre de l'amitié offert par la commune.

## Patrimoine

### *L'église Notre-Dame de Sais*

Perchée sur un éperon rocheux dominant la Vonne, l'église Notre-Dame de Sais est l'un des plus anciens édifices religieux de Vivonne. Elle est mentionnée pour la première fois à la fin du XIe siècle et relevait alors de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers. Au XIIIe siècle, elle devient le siège d'une paroisse, au service des habitants du village de Sais.

Construite dans un style roman sobre, elle a été modifiée au fil des siècles, notamment pour réparer la toiture et les pignons. Un petit cimetière l'entourait

autrefois, témoignant de son rôle central dans la vie du hameau. Le presbytère, accolé à l'église, conserve un linteau sculpté datant de la fin du Moyen Âge.

En 1774, les paroisses Notre-Dame de Sais, Saint Michel sont réunifiées en une seule, celle de Saint-Georges. L'acte est signé à Versailles par Louis VI. (Archives Départementales de la Vienne). Désaffectée au XXe siècle, l'église a été transformée en logement privé, tout en préservant son architecture extérieure.

La toiture a été restaurée afin de conserver ce témoin du patrimoine local. En 2021, la municipalité a rénové le pignon est du bâtiment, et notamment la croix qui y figure.

Aujourd'hui, elle ne sert plus au culte mais reste visible depuis les sentiers de randonnée.

Elle constitue une étape incontournable pour découvrir l'histoire de Vivonne et du village de Sais.

Source Histoire du Patrimoine de Vivonne et de ses Environs.

### ***Circino, le chasseur de trésors arrive à Vivonne !***

Le jeu Circino – Destination La Vienne, créé par Créacom Games avec les communes du département, invite petits et grands à découvrir la Vienne à travers 36 villes, dont Vivonne, mises en valeur par des photos et anecdotes locales.

Ludique et familial, ce jeu met en avant notre patrimoine, notre environnement et la convivialité de Vivonne, tout en faisant rayonner le territoire.

Venez dès maintenant le découvrir à la médiathèque où il est disponible à l'emprunt ou pour jouer sur place ! Vous pouvez également vous le procurer sur le site de CréaGames : <https://www.creacomgames.com/destinationscircino>

### *En Bref*

Les prochaines élections municipales : Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si vous n'êtes pas inscrit ou si vous avez changé d'adresse y compris dans la commune, merci de contacter la mairie.

Nous vous rappelons que le stationnement des voitures et des camions est interdit sur les trottoirs et passible d'une amende forfaitaire de 35 € à 150 €. Le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière.

### *Nouveaux commerces et entreprises*

- LES ÉPICURIENNES, Epicerie Fine, poissonnerie, crèmerie, salon de thé, 39 Grand Rue. Tél : 07 66 52 43 09
- L'ESCAPADE GOURMANDE, Charcuterie espagnole, épicerie fine. 63 Grand Rue, Tél : 07 61 11 48 51
- AURORE THIAULT, Sophrologue, 87 Grand Rue Tél : 06 28 41 08 63
- CABINET D'INFIRMIERS À LA MAISON MÉDICALE : Mme Mélanie Sivadier devient associée et arrivée d'un nouveau collaborateur, Monsieur Taveneau.

## Changement de propriétaires

- SUPER U : M. et Mme Jean-Charles Antoine ont repris l'établissement à la suite de M. et Mme Hervé Patinier.

Nouveau à Vivonne ? Pour figurer gratuitement dans le prochain bulletin municipal, envoyez-nous un mail à [contact@vivonne.fr](mailto:contact@vivonne.fr).

## Agenda des manifestations

### Programme d'animations de la médiathèque

- **Mercredi 19 novembre à 14h** : Médiation canine à destination des enfants DYS
- **Du 15 au 29 novembre** : Exposition "Extra-ordinaires", exposition de photographies prises lors de la Journée territoriale inclusion & Handicap
- **Vendredi 28 novembre à 18h30** : Conférence animée par HPVE "Patrimoine vivant, les arbres" animée par Alain Persuy.
- **Samedi 22 novembre à 10h30** : Conférence rencontre avec Yannick Deslandes et l'Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice
- **Du 6 au 27 décembre** : Exposition de photographies "Quartiers libres"
- **Mercredi 17 décembre à 16h** : spectacle de Noël "Des étoiles dans les oreilles"

### Evénements récurrents :

- **Récréaire (0-3 ans)** : Les mercredis 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre à 10h30
- **Mercredi jeux** : Le 3 décembre de 16h à 18h30
- **Club lecture** : Le mardi 16 décembre à partir de 18h30

## Autres manifestations

- **Samedi 15 et dimanche 16 novembre de 9h/10h à 18h** : Bourse aux jouets.  
Salle des fêtes de Vounant.
- **Du vendredi 28 au dimanche 30 novembre** : Collecte nationale de la Banque Alimentaire organisée par le CCAS Samedi 29 novembre à partir de 13h :  
Marché des 7 sommets de la Vienne au profit de l'association 7 sommets contre la maladie. Parc de Vounant.
- *Samedi 13 décembre à 12h* : Repas des aînés. Salle des fêtes de Vounant.
- **Dimanche 14 décembre de 9h30 à 18h** : Marché de Noël organisé par l'association Les petites mains. Marché de créateurs et de producteurs. Salle des fêtes de Vounant.

**Pour plus de précisions sur les horaires et animations, rendez-vous sur le site ou la page Facebook de la mairie, ou sur l'application mobile Intramuros.**

## Le mot des élus de l'opposition

### Groupe de M.Bernard BARBOTIN

Cet été, comme vous avez pu le constater, la majorité a souhaité refaire le parking de l'école primaire, rue Langevin Wallon.

Alors que nous avons connu des périodes de forte canicule, alors que les spécialistes sont unanimes pour affirmer qu'elles se répéteront chaque année, cette majorité a fait le choix d'abattre les arbres de ce parking. Même si l'agrandissement de ce parking est une bonne nouvelle pour les parents d'élèves, il aurait été bien plus judicieux de l'aménager autour des arbres existants, pour continuer à offrir des espaces ombragés à la sortie des écoles.

Les façades et huisseries de la caserne de Gendarmerie seront refaites très prochainement. Le montant de ces travaux nous semble totalement démesuré : 1,1 million HT, pour refaire à l'identique un bardage dont l'esthétique est, pour le moins très discutable ! D'autres pistes pour cette rénovation ont-elles été explorées ?

Enfin, dernier point : Pour la 11ème année consécutive, nous ne validons toujours pas le coût de la restauration scolaire. Les familles aux revenus modestes sont toujours ignorées par la majorité, alors que la mise en place du quotient familial pourrait soulager le budget de ces vivonnois.

Comme habituellement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

[ensemblepourvivonne@gmail.com](mailto:ensemblepourvivonne@gmail.com)

*M. Bernard BARBOTIN, Mme Karine CHARBONNIER, M.Thierry TOULISSE, Mme Marie-Annick PALAU.*

Groupe de M.Florian RÉTIF

Tout d'abord, nous nous inquiétons de l'insécurité en progression dans notre commune : incivilités, cambriolages, placements de personnes condamnées par la justice en liberté conditionnelle avec la proximité du centre pénitentiaire, etc. Il devient urgent de renforcer la sécurité des vivonnois au quotidien.

Ensuite, des travaux de réseaux très importants vont se tenir dans la Grand'rue au centre-ville.

Or, la majorité n'a toujours pas déterminé le projet d'aménagement, d'embellissement, de réfection des trottoirs, du sens de circulation qui doit suivre ; cela pose sérieusement question car pour éviter les désagréments à rallonge

pour les habitants, les commerçants, les restaurateurs, un projet global bien ficelé et programmé aurait dû être pensé.

Enfin, nous apprenons la démission de l'adjointe aux affaires sociales à quelques mois de la fin du mandat ce qui portera à quatre les démissions dans les rangs de la majorité.

*M. Florian RÉTIF, M. Jean Michel BOUGOUIN.*

Tous droits de reproduction des textes et photos interdits pour tous pays sous quelque procédé que ce soit - Ne pas jeter sur la voie publique.

- **Directeur de la publication** : Rose-Marie BERTAUD
- **Rédaction** : Les élus
- **Réalisation** : TERRITOIRES Photo & Graphic - 07 67 63 15 10
- **Crédits photos** : Mairie de Vivonne
- **Impression** : Imprimerie Megatop
- **Tirage** : 2 200 exemplaires.

**Le bulletin municipal est imprimé avec un papier garanti 100 % sans chlore provenant de forêts gérées durablement.**